



Direction générale adjointe Finances et Territoires Direction des Politiques territoriales Service Aménagement et Politiques contractuelles

LVB/CB/XD/CM Dossier suivi par : Madame Chloé MOZZON tél: 04 74 24 48 17

Madame Carole BONTEMPS-HESDIN Maire Mairie 105, Grande Rue 01600 REYRIEUX

Bourg-en-Bresse, le 2 4 SEP. 2024

Madame le Maire, Vien Cierole

Par courrier reçu le 26 août 2024, vous avez notifié au Département de l'Ain le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Reyrieux conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme.

Cette procédure a notamment pour objectif l'évolution du cœur de village par l'ajout d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation et de modification du règlement écrit et graphique du PLU.

Le Département de l'Ain émet un avis favorable sur ce projet de modification simplifiée sous réserve de la prise en compte des remarques suivantes.

Dans l'OAP n°1, un accès à l'îlot A est prévu par la Grande Rue (RD 4) aujourd'hui en sens unique. Au vu de la réorganisation du secteur dans son ensemble, l'accès au sud de l'îlot par la nouvelle voie à créer est à privilégier afin d'améliorer la circulation dans le village. Pour rappel, le Département demande de favoriser les dessertes par les voies les moins circulées.

Dans cette même OAP, il est fait état du carrefour RD 4/rue de Châteauvieux à aménager. Le Département note le manque de précisions concernant cet aménagement et souhaiterait plus d'informations sur les besoins pour ce carrefour liés à la mise en œuvre de l'OAP.

Le Président Pour le Président et par délégation,

Le Vice-président chargé de la contractualisation et

de l'aménagement du territoire,

Charles de LA VERPILLIERE

Département de l'Ain

45 avenue Alsace-Lorraine BP 10114 - 01003 Bourg-en-Bresse Cedex

Tél. 04 74 32 32 32

www.ain.fr

